

Présenté par
le groupe Europe Ecologie – Les Verts
du conseil régional d'Île-de-France

**PLAN D' ACTIONS POUR UNE ECONOMIE LOCALE
ET COLLABORATIVE**

Sommaire

EXPOSE DES MOTIFS	4
ANNEXE AU RAPPORT N°1	16
ANNEXE AU RAPPORT N°2	20
ANNEXE AU RAPPORT N°3	24
PROJET DE DELIBERATION.....	31

EXPOSE DES MOTIFS

« La crise, c'est quand le vieux monde se meurt et que le jeune hésite à naître », selon le penseur italien Antonio Gramsci. Ce rapport se veut une maïeutique pour le développement d'alternatives économiques qui esquissent une réponse à la crise structurelle que nous connaissons. Parmi les nombreux chantiers qui s'ouvrent pour la transformation de nos économies, le développement d'une économie locale et collaborative occupe une position clé. A travers une série de mesures innovantes, la Région a la responsabilité d'aider, à son échelle, à potentialiser des initiatives en faveur d'une économie locale et collaborative.

I Face à la crise, encourager les alternatives émergentes

1.1 Une crise structurelle

Le contexte économique, social et environnemental n'interdit qu'une seule chose : l'inaction. Il est nécessaire de porter un regard lucide sur la crise actuelle, afin de déceler les pistes porteuses d'un développement durable de nos territoires. Il s'agit d'abord de rappeler le caractère structurel de la crise : les faiblesses profondes de notre modèle économique ne se résoudront pas uniquement par une hypothétique poussée de croissance.

Il s'agit ensuite de rappeler le caractère multidimensionnel de la crise. La crise financière, caractérisée par un manque de liquidité et une panne du marché interbancaire, a rapidement eu des conséquences économiques, notamment avec un ralentissement du financement de l'économie réelle. Les entreprises ont fait face à un environnement pessimiste, avec de faibles débouchés et une concurrence internationale renforcée, notamment en ce qui concerne les entreprises industrielles.

La dimension sociale de la crise est loin d'être nouvelle : depuis trente ans, notre économie s'est habituée à un chômage de masse. La pauvreté, y compris en conditions de vie, touche plus de 12% des Français. La précarité de nombreuses situations interpelle les citoyens dans leur ensemble. Elle touche plus particulièrement certains territoires, le taux de chômage pouvant passer du simple au double d'un département à l'autre. Les quartiers « politique de la ville », notamment, subissent une fracture qui met à mal les promesses républicaines.

De même, la dimension environnementale de la crise se fait de plus en plus saillante. Les dérèglements climatiques appellent de nouveaux modèles économiques, comme le rappelle le Plan Climat régional. Qu'il s'agisse des questions énergétiques (plus rares et plus chères), climatiques (nécessité de diminuer drastiquement nos émissions de CO₂), de déchets ou encore de biodiversité, les indicateurs environnementaux sont globalement au rouge.

Plus généralement, la crise révèle un manque de sens dans notre développement économique. L'anomie, au sens de l'isolement social des individus, menace les Franciliens. La perte du « lien social » est illustrée par des sondages alarmants tels que le sondage IPSOS réalisé pour *Le Monde*¹, montrant que seuls 22% des Français déclarent qu'« il est possible de faire confiance à la plupart des gens », analyse qui rejoint celles relatives à la « société de défiance »². Ces quelques traits de la période économique actuelle, bien qu'ils soient loin d'être exhaustifs, rappellent l'urgence de l'émergence d'alternatives.

¹ Enquête IPSOS, CEVIPOF, Fondation Jean Jaurès : *France 2013 : les nouvelles fractures*, janvier 2013.

² ALGAN Yann, CAHUC Pierre, *La société de défiance*, CEPREMAP, 2007.

1.2 Des alternatives pour une économie locale et collaborative

Dans ce contexte, il convient de mettre en avant les initiatives qui existent et qui, mises en cohérence, esquissent un début de réponse à la crise que nous traversons. Il s'agit non seulement de les valoriser, mais également de favoriser leur développement.

C'est l'un des objectifs de la Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI), votée en juin 2011. Celle-ci « impose d'inventer lucidement un modèle de développement original et efficient axé sur :

- Un développement durable, car l'économie est appelée à se transformer profondément au cours des années à venir. Le monde qui vient sera impitoyable pour les entreprises et les organismes publics qui ne prendront pas en compte les exigences environnementales, qui ne réduiront pas leur recours aux ressources naturelles et leurs émissions de déchets ou qui feront preuve d'irresponsabilité sociale. (...)
- Un développement global car le développement économique francilien est indissociable des problématiques transversales d'une grande métropole ouverte sur le monde. La cité-région doit nourrir, loger, former, assurer la mobilité, l'équilibre de vie et la sécurité de ses habitants. La réponse à ces besoins métropolitains suppose des investissements, de l'innovation, l'invention de nouveaux usages. (...)
- Un développement cohésif car un développement qui laisse sur le bas-côté une partie de la population est voué à l'échec. Réduire la pauvreté et la précarité représente une véritable urgence pour une région caractérisée par une différenciation sociale plus marquée que dans tout le reste du pays. Un des enjeux majeurs de la stratégie de développement économique est donc de créer des emplois pérennes sur l'ensemble du territoire régional. De ce point de vue, l'artisanat peut jouer un rôle majeur en termes de cohésion et de développement des territoires, étant constitué d'entreprises de proximité, d'emplois stables, qualifiés et non délocalisables³. »

En ce sens, de nombreuses alternatives aux modèles économiques dominants existent sur les territoires. Elles promeuvent notamment une autre manière de produire : plus démocratique (économie sociale), avec des objectifs sociétaux (économie solidaire, responsabilité sociale des entreprises...), plus sobre en consommation de ressources (écoconception, économie circulaire, économie de la fonctionnalité...). De même, ce sont d'autres manières de consommer qui se développent (consommation responsable, associations pour le maintien d'une agriculture paysanne, consommation collaborative...). En particulier, de nouvelles activités consistant à donner une seconde vie aux objets (ressourceries, recycleries...), permettent à la fois de nombreuses créations d'emplois et de réduire les nuisances environnementales de notre production.

Chef de file du développement économique, la Région doit encourager le développement de ces pratiques aujourd'hui existantes mais insuffisamment mises en valeur. Elle a effectivement la responsabilité de jouer un rôle d'ensemblier, d'inscrire les initiatives locales dans une dynamique régionale, de créer un effet de levier autour de projets porteurs et de favoriser leur changement d'échelle.

³ Stratégie Régionale de Développement Economique et d'Innovation, CR 61-11

Deux volets principaux d'action sont mis en exergue :

- l'économie collaborative, qui étend le concept de « consommation collaborative ». Elle se caractérise par une production / consommation / distribution où la coopération entre les acteurs est mise en avant. « Troisième révolution industrielle » selon Jeremy Rifkin⁴, elle est parfois décrite par la formule « je participe, donc je suis ». Le partage des biens, c'est-à-dire leur usage collectif, est promu au détriment du modèle de consommation individuel. Deux types de consommation collaborative peuvent être distingués⁵ : d'une part, le regroupement pour l'achat en commun ou le financement participatif ; d'autre part, l'organisation du prêt, du don, du troc ou l'échange de biens et services. En commençant par l'auto-partage, les exemples de consommation collaborative sont nombreux sur Internet : ces initiatives, dans leur diversité, recèlent un potentiel sous-estimé de développement. Une récente enquête montrait ainsi que 48% des Français avaient déjà eu recours à des modèles de consommation collaborative⁶.
- Le développement local, avec l'objectif de retisser un lien entre la production économique et le territoire. En ce sens, un développement plus endogène, en circuits courts, permet de créer des liens entre les producteurs et les consommateurs, et, par la même occasion, de donner davantage de sens aux échanges économiques. Il s'agit d'apporter une partie de la réponse aux questions de compétitivité à travers le soutien à la production locale (encouragée par la consommation locale et par la création d'emplois de services, non délocalisables). Les compétences d'un territoire doivent également être considérées comme des ressources et valorisées à travers des formations adaptées. Sur ces sujets, la Région Ile-de-France ne part pas de zéro : ainsi, il s'agira de capitaliser sur de nombreuses interventions qui aident à animer les tissus économiques locaux (labels « saveurs d'Ile-de-France » ou « talents d'Ile-de-France » à promouvoir, Pactes pour le développement économique, programme qualifiant territorialisé, etc.).

Développement local et économie collaborative sont deux axes complémentaires et interconnectés que la Région doit pouvoir poursuivre, en cohérence avec les objectifs affichés dans la SRDEI. Sans nier l'utilité des échanges internationaux et à rebours de l'image d'acteurs locaux recroquevillés sur eux-mêmes, il s'agit d'encourager les échanges (marchands et non marchands) basés sur les besoins réels des acteurs.

A travers un plan d'actions pour l'économie locale et collaborative, la Région peut insuffler une dynamique économique locale créatrice de nouveaux emplois. A travers la promotion de pratiques qui optimisent l'utilisation des ressources (échanges non marchands, troc, mutualisations, économie de la fonctionnalité...), c'est un surcroît d'activités à haute utilité sociale et environnementale qui est favorisé. Dans son rôle de chef de file du développement économique, la Région doit non seulement reconnaître, légitimer ces activités vertueuses, mais également encourager financièrement leur développement et les structurer à l'échelle régionale. Un tel soutien est nécessaire au changement d'échelle dont ont besoin ces initiatives pour peser davantage sur l'économie régionale.

Le plan d'actions part de ces constats et propose des solutions pour favoriser un développement équilibré, durable et résilient de nos territoires.

⁴ RIFKIN Jeremy, *La troisième révolution industrielle*, les liens qui libèrent, 2012.

⁵ Voir Jenna WORTHAM, The New York Times, 26/12/2010

⁶ Sondage OpinionWay pour l'Express, novembre 2012

2. Plan d'actions pour le développement d'une économie locale et collaborative

Un premier plan d'actions est nécessaire pour favoriser la transition vers une économie plus locale et collaborative. Il implique non seulement d'accroître la coopération entre les acteurs, mais plus généralement de potentialiser un développement local aujourd'hui lacunaire. Les propositions qui suivent ont été concertées avec les acteurs concernés.

2.1 Accroître la coopération entre les acteurs

L'importance du secteur non marchand

Les appels à la relance de la croissance cantonnent généralement l'économie à la sphère marchande. Or, comme le rappelait déjà l'OCDE en 1996⁷, nous vivons dans une économie plurielle où cohabitent le secteur marchand, le secteur public et le secteur non-marchand. Ce dernier est loin de constituer un « supplément d'âme » : il est en réalité absolument indispensable à tout développement économique équilibré. Qu'il s'agisse de l'économie domestique ou de l'engagement associatif, l'économie non marchande crée un socle sociétal nécessaire à tous types d'échanges marchands.

C'est ce socle qui est illustré par Fernand Braudel, lorsqu'il compare l'économie à un édifice à trois étages : au "rez-de-chaussée", les activités informelles et le troc forment une économie non-marchande, de subsistance, basée sur l'échange de proximité. Au premier étage, se développe une économie de marché classique, tandis qu'au dernier s'étend une « économie-monde »⁸ sans lien avec les territoires. Ainsi, l'économie non marchande est une composante nécessaire au maintien de notre économie et doit être valorisée comme telle.

Les outils économiques dominants, tels que le Produit Intérieur Brut, ignorent complètement la réalité de l'économie non marchande, alors qu'elle est créatrice de richesses. Pour reprendre une expression souvent utilisée, « tout ce qu'on ne peut pas compter ne compte pas ». A l'inverse, la revalorisation des échanges non marchands pourrait permettre de donner de la valeur (« valoriser ») à ce qui n'a pas de prix.

Le développement des échanges non marchands entre particuliers

En France, et en Ile-de-France en particulier, se développent de nombreux systèmes qui favorisent les échanges non marchands entre particuliers. C'est l'une des dimensions de l'économie collaborative, où les besoins des uns peuvent aisément rejoindre les capacités / compétences / surplus des autres, grâce à des plateformes Internet. Là encore, le partage des biens et des compétences est source de richesses.

Ces échanges entre particuliers sont en réalité plus anciens que notre système économique. Ils ont cependant connu un nouvel essor avec les « systèmes d'échanges locaux » (SELs), à partir des années 1980. Depuis le premier SEL moderne en France, créé en 1994 en Ariège, se sont structurés plus de 450 systèmes dans le pays, dont une cinquantaine en Ile-de-France. Ils consistent en une association de particuliers qui échangent, sur une base multilatérale, des biens et services comptabilisés en une unité monétaire particulière, le SEL.

Avec Internet, de nouvelles formes d'échanges se sont développées. D'une part, de nombreux sites Internet proposent l'échange de biens ou de services entre particuliers, avec ou sans compensation marchande. D'autre part, les « accorderies » sont en plein développement en France, depuis l'ouverture de la première accorderie à Paris (19^{ème} arrondissement), en 2011.

⁷ OCDE, Réconcilier l'économique et le social : vers une économie plurielle, OECD Publishing, 1996

⁸ Verschave (François-Xavier), *La maison-monde. Libres leçons de Braudel*, Paris, Charles-Léopold Mayer, 2005.

Principales caractéristiques d'une accorderie :

- Une plateforme crée le lien entre les personnes qui offrent un service et celles qui le demandent.
- L'échange est rémunéré en temps. Le principe est l'égalité : par exemple, une heure de cours de cuisine équivaut à une heure de conseil juridique.
- Le « bénévolat » dans la structure est en réalité rémunéré en crédits temps.

Les bénéfices sociétaux de ce type de plateformes sont considérables, en matière de lutte contre la pauvreté, lutte contre l'isolement, de liens inter-générationnels, de reconnaissance sociale... Il s'agit d'outils au service de la mixité sociale, dans la mesure où 20% des « accordeurs » sont sans emploi et 50% ont un revenu annuel inférieur à 20 000€ (voir en annexe au rapport).

Le Conseil régional de Rhône-Alpes ne s'y est d'ailleurs pas trompé, en s'engageant en faveur du développement des accorderies Rhône-Alpines et en signant, à ce sujet, une convention avec la Fondation Macif, promoteur de ces initiatives⁹. L'organisation d'une journée « créer une accorderie sur votre territoire », qui a contribué à sensibiliser l'ensemble des acteurs et à susciter des initiatives locales, rappelle le rôle d'impulsion que peuvent jouer les Conseils régionaux.

Compte tenu de leur impact bénéfique pour la société, il est nécessaire d'appuyer le développement des accorderies ou de structures analogues en Ile-de-France. Outre l'accorderie de Paris 19^{ème}, trois autres structures ouvriront à Paris en 2013. De plus, la structure nationale de développement des accorderies envisage l'ouverture d'autres lieux en Ile-de-France.

Il est nécessaire que la Région lance un plan de développement des accorderies en Ile-de-France, afin de :

- Etendre la dynamique à l'ensemble de la région Ile-de-France, avec une attention particulière pour les quartiers « politique de la ville » en Ile-de-France
- Créer les conditions d'un financement diversifié et pérenne
- Susciter de nouvelles initiatives auprès des partenaires publics et associatifs
- Coordonner les initiatives et favoriser leur mise en réseau

Pour ce faire, la Région lancera un appel à projets regroupant des formes innovantes d'échanges, basées sur des supports monétaires alternatifs. Le développement des accorderies – et autres structures analogues - prendra ainsi place, par un soutien en fonctionnement, dans ce dispositif. En parallèle, une table ronde sera organisée entre la Région et les acteurs du secteur, afin d'envisager les pistes de soutien à long terme et de créer les conditions d'un échange pérenne des bonnes pratiques et des retours d'expérience.

Troc entre Entreprises : un potentiel de développement au service des PME

Les échanges de services ne concernent pas uniquement les particuliers, les entreprises étant de plus en plus nombreuses à chercher des alternatives aux prestations classiques de services. En tant que chef de file du développement économique, la Région a vocation à encourager les liens entre les entreprises de son territoire, et notamment entre les PME. Ces liens sont effectivement source de résilience pour les entreprises, à travers une diversification de leurs débouchés et une optimisation des ressources.

Bien que le phénomène soit peu connu en France, il existe dans le monde une « vogue du troc interentreprises »¹⁰. Les échanges de services inter-entreprises sont plutôt dénommés à partir du terme « barter » ou « bartering », qui renvoie au troc notifié. Selon l'International Reciprocal Trade Association (IRTA), organisation professionnelle internationale des entreprises d'échanges interentreprises, 12 milliards de dollars ont été échangés entre des entreprises dans le monde en

⁹ Délibération n° 12.04.358 du Conseil régional de Rhône Alpes

¹⁰ Titre du Nouvel économiste, n°1371.

2011. Il convient cependant de préciser qu'une partie importante du « bartering » est constitué d'échanges d'espaces publicitaires, qui n'est pas la forme d'échange dont ce rapport propose le développement.

Le principe est, là encore, simple : des plateformes permettent à des entreprises de proposer des biens et des services au sein d'un réseau. Les échanges sont généralement comptabilisés à travers une monnaie propre au réseau. Les avantages pour les entreprises de recourir à ces systèmes sont multiples :

- valoriser des actifs non utilisés ou dépréciés
- préserver la trésorerie
- trouver de nouveaux débouchés
- fidéliser la clientèle...

Compte tenu de ce potentiel, une étude a été réalisée en janvier 2013 pour le ministère du redressement productif, intitulée « potentiel et perspectives de développement des plate-formes d'échanges inter-entreprises » (voir résumé en annexe). L'étude confirme l'utilité de ce système pour le dynamisme économique, ce marché pouvant apporter aux entreprises « sur période longue un gain d'activité de 3 à 5% ». Selon elle, le *barter* est « en pleine émergence », notamment par la conjonction de quatre éléments : la contraction de la demande, le perfectionnement des outils de communication, l'émergence de grappes d'entreprises et l'intérêt des collectivités territoriales. Selon une étude réalisée par EDC Consulting pour B2B En-Trade (plateforme de bartering), « 65% des entreprises françaises se déclarent être intéressées par l'échange de biens et de services ».

En la matière, l'exemple du WIR (monnaie développée en Suisse) est particulièrement probant. Créé aux abords de la Seconde Guerre mondiale, le WIR est utilisé par 60 000 PME et permet des échanges conséquents (plus d'un milliard d'euros par an). De nombreuses études ont démontré le caractère stabilisateur d'une telle monnaie : en temps de crise et de resserrement des crédits bancaires, l'utilisation du WIR augmente et quand la conjoncture s'améliore les entreprises reviennent au franc suisse.

Plusieurs plateformes de *barter* existent en France, de manière encadrée. Comme le rappelle l'étude réalisée pour le Ministère du redressement productif, la pratique du *barter* est complètement légale. Dans ce système, les taxes sont acquittées à la même hauteur qu'avec des échanges classiques.

Le développement des échanges de biens et services inter-entreprises apparaît d'intérêt régional, dans la mesure où la consolidation des liens entre PME favorise leur résilience. La consolidation du tissu productif francilien pourra faciliter la croissance des PME et favoriser des créations d'emplois en Ile-de-France. L'intérêt environnemental est également présent, dans la mesure où ces systèmes permettent une optimisation des ressources, à travers par exemple la valorisation des surplus.

Dans l'étude adressée au Ministère du redressement productif, de nombreuses propositions émergent autour de quatre axes : information des entreprises, structuration de l'offre, expérimentations, observation. Les collectivités comme la Région peuvent aider à créer de la confiance autour de plateformes d'échange inter-entreprises et faciliter leur développement au travers d'expériences pilotes.

Il est donc proposé que la Région inclue les *barters* au nouvel appel à projets « monnaies complémentaires et échanges locaux », afin d'identifier des projets porteurs et de les soutenir sur la base d'un projet cohérent pour l'Ile-de-France. Des critères seront pris en compte dans l'instruction des dossiers : orientation vers les PME, concordance des secteurs avec les secteurs prioritaires de la Région (exclusion de certains secteurs, comme le prévoit la SRDEI), projet de développement en Ile-de-France...

Echanges entre associations

Comme pour les particuliers et comme pour les entreprises, il existe un fort potentiel d'échange de services entre associations. De même, le modèle qui veut que chaque association ait son appareil pour tel ou tel usage, peut utilement être remplacé par un modèle de mutualisation. Pour ces acteurs souvent dépendants des fonds publics, l'échange de biens et services peut constituer une substantielle source d'économies.

Aujourd'hui, les maisons des associations permettent de mutualiser des salles ou des équipements. Dans certains territoires, la mise en place de « sol temps » permet également l'échange de services et de compétences. Toutefois, il semble manquer une plateforme, locale ou régionale, qui permette des échanges à plus grande échelle. En d'autres termes, une « accorderie pour associations » aurait son utilité (mais les accorderies, de par leurs statuts, ne peuvent proposer cette modalité).

Il est donc proposé d'ouvrir l'appel à projets aux propositions de développement de plateformes d'échanges de biens et services entre associations, afin de susciter des initiatives structurantes à visée régionale. La Région s'attachera à ne pas financer plusieurs initiatives concurrentes sur un même territoire.

2-2 Vers un développement plus local

a- Promouvoir le développement des monnaies complémentaires¹¹

Les monnaies complémentaires peuvent être un moyen, à l'échelle d'un territoire, d'encourager la production et la consommation locales et l'optimisation de l'usage des ressources existantes. A terme, l'ambition serait d'arriver à une monnaie francilienne ; cependant, la solution ne devant pas « venir d'en haut », il s'agirait d'abord de soutenir les initiatives locales.

Etat des lieux

Aujourd'hui, il y a plus de 4000 monnaies complémentaires dans le monde, sous des formes distinctes. Elles recoupent ainsi, dans certains cas, les outils décrits précédemment concernant les accorderies ou les *barbers*. Un récent article écrit pour l'Institut Veblen rappelait l'existence de plusieurs générations de monnaies complémentaires¹² : aux premières monnaies adossées au temps (SEL, accorderies, banque de temps...) ont parfois succédé des monnaies convertibles, utilisées à plus grande échelle (Regiogeld en Allemagne, Palmas au Brésil...). Les SOL, dont l'expérimentation fut financée par le programme européen EQUAL et notamment par la Région Ile-de-France, symbolisent un approfondissement de la démarche, dans la mesure où ils combinent plusieurs fonctions : une monnaie de fidélisation (le SOL éco), une monnaie de rétribution des bénévoles (le SOL temps) et une monnaie fléchée vers certaines consommations (SOL affecté).

Pour être efficaces, les monnaies complémentaires ont besoin de rallier de nombreux professionnels et de susciter la confiance. L'exemple français le plus visible d'introduction d'une monnaie citoyenne est probablement le SOL Violette, à Toulouse. Porté de manière volontariste, le SOL violette s'est rapidement imposé comme un outil monétaire efficace, déjà utilisé par un millier de Toulousain(e)s et accepté dans de nombreux commerces. La mairie distribue à certains demandeurs d'emploi une aide de 30 sols mensuels, destinés à la consommation locale et

¹¹ Si le terme « monnaie citoyenne » est aujourd'hui souvent utilisé pour rappeler la dimension d'intérêt général, le terme de « monnaie complémentaire » reste le plus neutre sur le plan sémantique.

¹²

Marie FARE, Monnaies sociales comme outil du développement durable, institut Veblen pour les réformes économiques, février 2012.

responsable. Le bilan réalisé fin 2012 montre que cette monnaie a permis de satisfaire des besoins réels, avec un impact bénéfique sur le volume des activités locales¹³.

L'une des modalités possibles de fonctionnement d'une monnaie complémentaire peut être résumée avec ces quelques principes :

- Emission d'une monnaie par une structure, en partenariat avec une banque. La valeur nominale peut être décidée à parité en euros.
- Circulation de la monnaie, notamment par le canal des aides institutionnelles
- Monnaie acceptée dans les commerces locaux ayant signé une charte responsable
- Intéressement possible des utilisateurs de la monnaie (un bonus pouvant être attribué lors de la conversion des euros en monnaie complémentaire)
- Mécanismes pour rendre la monnaie fondante (perte de valeur avec le temps) et pour désinciter à la conversion d'euros en monnaie complémentaire
- Encadrement comptable pour permettre le paiement de l'ensemble des taxes en euros.

Le caractère « fondant » de la monnaie (dépréciation avec le temps) permet de rappeler que l'instrument monétaire doit être orienté vers les échanges : ce sont les flux qui créent la richesse. Alors qu'au niveau mondial, il est estimé que seule 3% de la masse monétaire circule dans l'économie réelle¹⁴, l'émission de monnaies citoyennes fondantes permet d'éviter les phénomènes de spéculation et de thésaurisation.

Il convient de préciser que les collectivités peuvent adapter leur soutien aux monnaies citoyennes, afin par exemple de favoriser la réutilisation des objets. Ainsi, à Grenoble, avec le passeport éco citoyen, les personnes qui déposent les encombrants à la déchetterie gagnent des points SOL, lesquels donnent ensuite droit à une série de services ou de réductions.

Dans le monde, l'existence d'une nouvelle dynamique en faveur des monnaies complémentaires ne fait pas de doute : plusieurs rencontres autour des projets se sont tenues ou sont prévues, tant sur le plan national (Toulouse, Montreuil, Villeneuve sur Lot) qu'international (Séville, La Haye). Pour sa part, le fonds mondial de développement des villes (FMDV) intègre les monnaies complémentaires dans ses priorités. Sa participation à l'organisation de la Journée nationale d'échanges « Monnaies Complémentaires & Territoires » à Lyon s'est accompagnée de la diffusion de deux supports : le hors-série de la Revue Altermondes « *Monnaies complémentaires & Nouveaux indicateurs de richesse* » et le rapport international « *Monnaies Sociales et Complémentaires & Dynamiques territoriales* ».

Intérêt régional

Malgré le caractère réduit de nombreuses initiatives, le développement des monnaies citoyennes fait partie des réponses à la crise que nous traversons. Sur le plan théorique tout d'abord, elles rappellent que la monnaie n'est pas neutre : elle peut encourager certaines pratiques et véhiculer des valeurs. En cela, les monnaies citoyennes participent du mouvement de la consommation responsable, l'une des priorités du ministère de l'économie sociale et solidaire.

Surtout, ces monnaies créent un lien entre l'économie et le territoire : il devient donc possible, à travers elles, de soutenir la production locale et, partant, les emplois locaux. Ainsi, elles permettent de stimuler la consommation locale : l'injection de monnaie locale constitue une sorte de « plan de relance » qui profite directement à l'économie locale. L'effet multiplicateur est fort : à Fortaleza, l'introduction de la monnaie « palmas » a fait grimper la part des commerces locaux dans les dépenses globales réalisées de 16% à 56%. En conséquence, elles favorisent le renforcement de la production locale. Pour les producteurs/commerçants, il peut s'agir de fidéliser la clientèle et de valoriser leur image. Ainsi, en Allemagne, le « Chiemgauer » (monnaie complémentaire régionale), les membres du réseau ont reçu 30% de clientèle nouvelle¹⁵.

¹³ Pour une réappropriation citoyenne de la monnaie : le sol violette, bilan 2012

¹⁴ Patrick VIVERET, décembre 2011

¹⁵ L'Expansion, *Le boom des devises éthiques et anti-crise*, 31 janvier 2012

La rapidité de la circulation monétaire, permise par le caractère « fondant » de la monnaie, est facteur de dynamisme économique. « Quand un usager dépense 100 euros dans une grande enseigne commerciale, 95 % de cette somme part hors du territoire local, et une seule transaction est enregistrée. Les études montrent que la même somme en monnaie locale est utilisée cinq à six fois dans le réseau, favorisant ainsi les petites entreprises, les artisans et les commerçants locaux », d'après Jean-Paul Pla, conseiller municipal de la ville de Toulouse.

Depuis de nombreuses années, la Région a soutenu divers projets de monnaies complémentaires. En 2005, elle a ainsi participé au financement du projet européen EQUAL, visant à diffuser le SOL. Fin 2012, elle a également soutenu l'association Mouvement SOL dans le but de réaliser un outil d'accompagnement des collectivités territoriales qui s'engagent dans la démarche. L'ARENE a également travaillé sur la question, éditant en novembre 2012 un document intitulé « une monnaie dans ma ville ».

En Ile-de-France, il existe plusieurs monnaies complémentaires créées ou en projet. Plusieurs collectivités travaillent actuellement à une mise en place prochaine de monnaies - c'est notamment le cas de Plaine Commune, de Montreuil, de la CA des Lacs de l'Essonne, de Fontenay, etc.

Sans chercher à imposer par le haut un modèle unique, la Région Ile-de-France a un rôle à jouer pour favoriser le développement des monnaies complémentaires sur son territoire. La mise en place d'une monnaie régionale qui s'imposerait aux territoires ne semble en effet pas pertinente à ce stade. Il s'agit donc de soutenir les initiatives locales en les inscrivant dans une perspective régionale. En effet, on constate que l'une des faiblesses des monnaies complémentaires est leur dispersion : la Région aura ainsi un rôle de coordination des initiatives, pour une diffusion des bonnes pratiques et leur permettre de se renforcer mutuellement sans se faire concurrence entre elles. Dans ce cadre, l'ensemble des démarches locales soutenues doit pouvoir s'inscrire dans une perspective de mise en place, à terme, d'une monnaie régionale.

Il est donc proposé que la Région co-finance les projets de mise en place de monnaies complémentaires, à l'aide d'un appel à projets dédié. Le co-financement comprendra non seulement les dépenses de mise en place, d'organisation, de démarchage, etc., mais également l'injection de pouvoir d'achat en monnaie complémentaire. Une partie de la subvention devra ainsi permettre aux acteurs de choisir le meilleur moyen d'injecter des monnaies complémentaires à destination de catégories défavorisées (jeunes en insertion, demandeurs d'emploi, personnes en précarité, ...). En effet, les expériences démontrent que l'une des conditions de succès est l'introduction d'une masse monétaire suffisante, ce qui crée un intérêt de l'ensemble des acteurs économiques vers cette monnaie. Cette impulsion de départ a ensuite un effet multiplicateur sur l'ensemble des activités économiques locales et responsables.

En parallèle, la Région devra jouer un rôle fort de coordination des initiatives. Il s'agira de faire connaître les outils d'accompagnement des collectivités à la mise en place de monnaies citoyennes. Au sein des Pactes et au sein des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), la Région pourra promouvoir ces solutions.

b- Encourager la mutation vers une économie du partage des biens

Si recréer un lien entre l'économie et son territoire constitue une priorité, l'économie de la fonctionnalité doit nécessairement être encouragée. L'économie de fonctionnalité est en effet un modèle productif qui privilégie l'usage d'un bien à sa possession. Par exemple, la location de biens sur le long terme, plutôt que la vente, illustre l'une des modalités de l'économie de la fonctionnalité.

Créatrice d'emplois locaux, l'économie de fonctionnalité est généralement présentée comme l'une des alternatives les plus porteuses pour sortir de l'impasse économique actuelle. Sur le plan environnemental, l'économie de fonctionnalité peut permettre de découpler notre niveau de production de notre empreinte écologique, alors que nos émissions de CO2 doivent être divisées par 4 d'ici 2050. Il s'agit, ainsi, de déjouer « l'effet rebond », qui décrit l'effet de la hausse de la production mondiale sur l'environnement malgré les progrès réalisés en matière d'efficacité énergétique.

La question des déchets illustre l'importance de la mutation vers la fonctionnalité. Aujourd'hui, quelque 20 milliards de tonnes de déchets sont déversés chaque année dans les océans ; chaque français produit chaque jour 1 kg de déchets. Les producteurs sont incités à obtenir un rapide taux de remplacement des produits - d'où la pratique fréquente de l'obsolescence programmée. Or, avec un modèle de fonctionnalité, le producteur, qui reste propriétaire du bien, est incité à allonger sa durée de vie. Une étude de trois cas d'entreprises, menée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, a démontré que le système « économie de fonctionnalité » se traduit par la réduction des flux de matière et/ou d'énergie.

L'économie de la fonctionnalité est un maillon indispensable d'une mutation vers une économie locale et collaborative. En effet, ce modèle recèle non seulement une dimension collaborative - un même bien peut servir à davantage d'utilisateurs, un lien permanent s'opère entre les acteurs - , mais également une dimension locale forte - la relation permanente entre l'entreprise et le consommateur nécessite obligatoirement des emplois locaux (maintenance, etc.). Elle participe donc du nouveau lien qui doit être tissé entre l'économie et son territoire.

L'économie de la fonctionnalité est cependant loin de s'imposer en France, malgré de nombreux exemples probants (Velib, Michelin, Xerox, HP, Dalkia, Philips, Caterpillar...). Si elle est très prisée sur le plan théorique, les entreprises tardent à se lancer dans ces modèles productifs. La transition comporte en effet des coûts et nécessite des savoir-faire particuliers. Elle se heurte, de surcroît, à sa dimension culturelle : la possession d'un bien étant fortement ancrée dans l'esprit du consommateur, la mutation vers un modèle de partage des biens nécessite du temps.

Il est cependant de la responsabilité de la Région d'encourager l'évolution vers ce type de modèles, compte tenu de leurs avantages : création d'emplois non délocalisables, réduction des déchets, innovation des entreprises, etc. Chef de file du développement économique, la Région peut aider à légitimer ces modèles, à faire monter les acteurs en compétences, à donner un coup de pouce aux initiatives vertueuses et ainsi à favoriser une diffusion du modèle au niveau régional. C'est dans cette optique que s'inscrivent les démarches du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais en faveur de l'économie de la fonctionnalité.

Concrètement, et à ce stade, la Région doit travailler à :

- inscrire les démarches d'économie de la fonctionnalité parmi les axes de développement valorisés par le programme phare de la Région en faveur des PME, PM'UP. Ce dispositif devant être revisité pour s'adapter aux critères de Haute Qualité Sociale, l'économie de la fonctionnalité devra pouvoir y prendre une place.
- Inclure des actions de promotion de l'économie de la fonctionnalité dans les plans filières financés par la Région.

c- Soutenir des plateformes de crowdfunding pour les projets solidaires et locaux

Au-delà de la promotion de la consommation locale (monnaies complémentaires, labels...) et de la mutation industrielle vers la fonctionnalité, le développement local nécessite également le soutien aux projets d'entreprises locaux. Dans les villes, les petits commerces se font de plus en plus rares, laissant leur place à de grandes enseignes proposant des emplois peu nombreux et au rabais.

Pour soutenir la création d'entreprise, la Région est très présente : qu'il s'agisse de l'information (creersaboite.fr, points d'accueil à la création d'entreprise, crearif quartiers...), et surtout de son financement (soutien à l'ADIE, à France Active, aux réseaux de Business Angels, fonds d'investissement dédiés à l'amorçage, etc.), la Région a déployé des instruments divers pour renforcer le dynamisme économique régional.

Toutefois, malgré leur diversité, ces instruments ne répondent pas à l'ensemble des attentes des entrepreneurs et des épargnants. Pour « donner du sens » à leur épargne, une catégorie de Franciliens cherche à la flécher vers des projets concrets, porteurs de valeur pour le territoire. En ce sens, la Région soutenu en 2012 les « clubs CIGALES » ou l'initiative SPEAR (société pour une épargne activement responsable).

Une nouvelle modalité de financement se développe cependant dans la sphère de l'économie collaborative : le financement participatif, dont l'une des modalités est le *crowdfunding* (financement par la foule). Dans ce modèle, les internautes décident de financer des projets par des dons, des prêts ou en capital et en retirent éventuellement une récompense en nature (un CD, un bon de réduction...). Si le projet atteint ses objectifs de récolte de fonds, il peut se développer. Ce système collaboratif comporte ainsi un volet participatif intéressant : ce sont les citoyens, et non les experts, qui financent les projets.

De nombreux projets sont aujourd'hui financés par le *crowdfunding* à l'aide de nombreuses plateformes (*Ulule, Kisskissbankbank, Babyloan...*). Aux Etats-Unis, le modèle a permis de lever 1,15 milliard d'euros en 2011. En France, l'ordre de grandeur n'est pas le même, mais la progression est réelle : le *crowdfunding* aurait ainsi permis de lever plus de 6 millions d'euros pour financer 15 000 projets depuis 2010.

Compte tenu de son caractère innovant et indispensable pour la réalisation de certains projets locaux (notamment en ce qui concerne des projets portés par des personnes en situation de précarité), la Région doit soutenir ces initiatives. Une telle intervention complèterait utilement l'ensemble des interventions régionales en faveur de la création d'entreprise (creersaboite.fr, soutien à l'ADIE, soutien aux réseaux de business angels, fonds d'amorçage...).

Elle doit cependant le faire avec une vision qualitative. En effet, les projets financés par ces plateformes ne sont pas automatiquement vertueux et créateurs de richesse pour le territoire. Il est donc proposé de définir un soutien pilote à une ou plusieurs plateformes qui répondent aux critères suivants, à travers le financement des projets socialement innovants :

- Financement de projets créateurs d'emplois
- Financement de projets à fort ancrage territorial en Ile-de-France
- Financement de projets dont le produit présente une utilité sociale et environnementale
- Financement de projets répondant aux critères sociaux, environnementaux et territoriaux tels que définis dans la SRDEI.

Les plateformes n'ayant généralement pas de limites géographiques, le niveau du soutien pourra s'établir en fonction du nombre de projets franciliens financés.

d- Dispositions transversales

Deux actions essentielles en faveur de l'économie locale et collaborative méritent d'être inscrites dans ce rapport, car elles le complètent sur deux points :

- La visibilité : la création d'un prix récompensant la meilleure innovation de consommation collaborative permettra de mettre en valeur le sujet. En lien avec le Centre Francilien de l'Innovation, le prix attribuera en 2013 une récompense à la fois complémentaire du prix des « charmes de l'innovation » et de « créerif entreprendre autrement », et directement en phase avec un nouveau segment de l'innovation.

- L'exemplarité : la Région doit intégrer cette réflexion pour son propre fonctionnement. Qu'il s'agisse de davantage mutualiser des biens, d'échanger des services, d'utiliser des monnaies complémentaires, de promouvoir la consommation locale dans ses marchés alimentaires, les pistes sont nombreuses pour une action de la Région en tant qu'institution.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le président du groupe
Europe Ecologie – Les Verts**



Mounir SATOURI

**ANNEXE AU RAPPORT
N°1**



1- Le modèle de l'Accorderie

a. Une innovation économique et sociale

L'Accorderie, concept québécois repose sur un principe simple et original : un réseau d'échanges accessible à toutes les personnes qui souhaitent améliorer leurs conditions de vie. Les habitants d'un même quartier se regroupent pour échanger entre eux des services leur permettant de valoriser leurs savoir-faire et sans aucune contrepartie financière. Tout se base sur un seul moyen d'échange juste et équitable, à savoir le temps, puisque quelque soit le service rendu, une heure égale une heure. -

L'innovation ?

- Une organisation marchande non monétaire : il s'agit de créer un système économique innovant, reposant sur un fort principe d'égalité et de mixité sociale et qui génère une nouvelle forme de richesse collective et solidaire qui repose sur le potentiel et la participation de tous les membres d'une même communauté. Les Accorderies sont de véritables entreprises sociales destinées à répondre de façon innovante à des besoins sociaux.
- Un équilibre intelligent entre membres Accordeurs et salariés. Il n'y a pas de bénévolat dans une Accorderie. Toute implication est rémunérée : en salaire pour le coordinateur en charge du fonctionnement de l'organisation, en heures pour les Accordeurs activement impliqués dans l'organisation.
- Un outil qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents.

b. Des objectifs ambitieux

- Les objectifs opérationnels, atteints au Québec et validés par les partenaires des premières Accorderies françaises, sont les suivants :
 - o Favoriser la solidarité et l'entraide.
 - o Développer le lien social et la mixité sociale.
 - o Créer une richesse non monétaire qui permet la valorisation de compétences et de savoir-faire.
 - o Décloisonner les pratiques de l'action sociale entre les acteurs associatifs et institutionnels.

Au Québec, des études¹ ont montré non seulement que l'Accorderie est un exemple de mixité sociale, mais aussi qu'elle est à la hauteur de ses ambitions en termes d'amélioration des conditions de vie des personnes.

¹ Marie Fare (Université de Lyon II) : *L'Accorderie : un dispositif de monnaie sociale singulier ?*, revue Economie et Solidarité, 2010

Annie Bilodeau, Yann Lebossé (Université de Laval, Département des fondements et pratiques en éducation), Résumé de la Recherche, 2011



L'Accorderie est un outil de mixité sociale. On constate que :

- 60% des Accordeurs sont des femmes ;
- 20% des Accordeurs sont sans-emploi ;
- les 18-35 ans représentent 36 % des membres ;
- et, concernant le revenu, 25% des membres d'une Accorderie reçoivent un revenu inférieur à 10 000 € et 50% un revenu inférieur à 20 000 €.

L'impact démontré pour un échantillon d'Accordeurs cumulant plus de 18 échanges est le suivant :

- Sur le plan des conditions de vie :
 - o Meilleur accès au crédit
 - o Meilleure alimentation
 - o Plus grande autonomie socioéconomique
- Sur le plan de l'image de soi :
 - o Perception accrue des bénéfices de leur action personnelle et collective
 - o Plus grand sentiment de compétence

L'Accorderie est potentiellement une solution à deux problématiques majeures des grandes agglomération françaises :

- 1- la situation d'isolement d'un grand nombre de personnes en situation de pauvreté (familles monoparentales, adultes de plus de trente ans,...)²**
- 2- la difficulté des politiques d'action sociales classiques (souvent considérées comme un bien de consommation par les bénéficiaires) à rompre cet isolement et à faciliter une réinsertion sociale et professionnelle**

c. Un budget maîtrisé sur le long terme

Fortement intéressés à s'impliquer dans la gestion de la structure par le système de rémunération en heures, les Accordeurs sont les piliers du développement d'une Accorderie. Ils contribuent à la croissance des échanges et du système tout en garantissant la stabilité du nombre de permanents. Plus l'organisation grandit, plus l'implication des Accordeurs est importante, à la différence du nombre de permanents qui ne change pas.

L'expérience québécoise (initiée en 2002) montre que le budget de fonctionnement d'une Accorderie (évalué à 70 K€/an) n'est donc pas amené à croître avec le temps.

² Le rapport « Pauvreté et isolement » (Fondation de France, Juin 2011) montre que 25 % des plus de trente ans déclarant des revenus inférieurs à 1000 € sont dans une situation d'isolement objectif contre 10% en moyenne.

2- **Un concept qui intéresse les collectivités et les partenaires locaux et nationaux**

L'originalité de la démarche, sa réussite au Québec ainsi que sa « productivité » croissante ont attiré des collectivités alors même que le dispositif français n'en était qu'à la phase d'étude de faisabilité.

a. La Ville de Paris d'ores et déjà convaincue de l'efficacité des Accorderies

Suite à l'étude de faisabilité menée par la Fondation Macif et l'Avise, la ville de Paris s'est associée à la 1ère expérimentation développée dans le 19ème arrondissement. Par ailleurs, en mars 2011, elle a inclus, dans **ses sept nouvelles mesures phares** pour les quartiers politiques de la ville, l'expérimentation de quatre Accorderies d'ici 2012 (dont celle du 19^{ème}).

Une convention Ville de Paris/ Fondation Macif a été signée. A la fin de l'année 2012, trois nouvelles Accorderies devraient ouvrir (14^è arrondissement, 18^è arrondissement, Grand Belleville).

b. Le Conseil Régional de Rhône-Alpes, partenaire de l'Accorderie de Chambéry

Le conseil régional de Rhône-Alpes est partie prenante de l'expérimentation menée à Chambéry : il participe au financement et au pilotage du projet, au titre des actions régionales menées en faveur de l'Economie sociale et solidaire. Le Conseil Régional souhaite favoriser l'émergence d'autres Accorderies sur le territoire rhônalpin.

c. Des partenaires intéressés au niveau national et local

Au-delà des collectivités territoriales, plusieurs grands partenaires ont fait montre d'un réel intérêt pour le concept.

Les Régies de quartier, parties prenantes de la démarche depuis 2010, à la demande de la Fondation Macif, sont impliquées dans les deux premières Accorderies : Paris et Chambéry.

Le Secours catholique a également confirmé son intérêt lors d'une rencontre organisée le 15 mars 2011 entre Alain Philippe et François Soulage, président du Secours Catholique³.

En outre, de nombreux acteurs nationaux ont placé l'innovation sociale et la mixité sociale comme des objectifs prioritaires et notamment l'ACSE, les bailleurs sociaux et l'USH, le FEDER.

³ Il est à préciser, dans cette optique, que le Secours Catholique de Chambéry, et Régie +, la Régie de quartier des Hauts de Chambéry, participent tous deux à l'expérimentation Accorderie par leur présence au Conseil d'Administration de l'association porteuse du projet, La Monnaie Autrement.

ANNEXE AU RAPPORT N°2

RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE

La pratique du troc interentreprises ou « barter », pour ancienne soit-elle, connaît un renouveau depuis une vingtaine d'années, renouveau qui s'accélère avec le développement d'Internet et de plates-formes électroniques d'échanges interentreprises.

Ce marché, recouvrant à la fois de l'échange média (« corporate barter »), centré sur l'échange d'espaces publicitaires, plutôt réservé à de grands groupes et l'échange de biens et de services (« retail barter »), plus largement ouvert aux petites entreprises, représenterait aujourd'hui au niveau mondial plus de 12 milliards de dollars de transactions avec un potentiel de croissance de vingt fois supérieur. Sans se substituer à l'activité traditionnelle des entreprises, les experts considèrent qu'il pourrait leur apporter, sur période longue un gain d'activité de 3 à 5 %.

Très répandue dans les pays anglo-saxons et en essor dans les pays émergents, l'échange interentreprises émerge à peine sur le marché français, malgré des exemples florissants chez nos voisins belges et suisses. Pourtant, il semble acquis, à travers les nombreuses expériences étrangères, que ce mode de transaction peut constituer une source complémentaire de richesse pour les entreprises en leur permettant de valoriser des actifs inutiles ou inutilisés et de tisser des liens avec des partenaires qui peuvent devenir à terme des clients, des fournisseurs ou des associés. D'ailleurs, une fois informées, on peut estimer que deux entreprises sur trois se déclarent intéressées par cette pratique. L'intérêt de celles qui ont participé à la réalisation de cette étude confirme largement cet intérêt.

Mais ces dernières années, le contexte a évolué. Trois éléments, aujourd'hui réunis, expliqueraient l'apparition récente en France d'une offre et d'une demande en matière d'échanges interentreprises :

- Le contexte de crise économique internationale, qui se traduit par une baisse de la croissance, des difficultés d'accès au crédit et le renchérissement des matières premières et de l'énergie. Elle incite les entreprises à trouver de nouveaux modèles de développement et les collectivités territoriales à encourager une économie de proximité ;
- L'existence d'un écosystème de grappes, clusters et autres réseaux d'entreprises propices à créer de la confiance et une culture de la collaboration entre leurs membres ;
- Une maturité des outils technologiques Internet et mobiles qui permettent à présent de fluidifier les transactions d'échanges sur de gros volumes, parfois en mode différé, et de les rentabiliser ainsi pour tous les acteurs, même sur de petits montants, en ouvrant de ce fait de nouvelles possibilités d'échanges entre entreprises de très petite taille.

Paradoxalement, le principe des échanges interentreprises reste encore largement méconnu des entreprises françaises et de leurs réseaux d'accompagnement. Connue, elle suscite souvent de nombreuses questions pratiques et surtout des doutes infondés. En effet, l'opération d'échange de biens et de services entre deux entreprises n'a rien d'illégal en France, que ce soit sur le plan

juridique, fiscal ou comptable. Il s'assimile à une transaction commerciale courante, mais faite par « compensation ». Celle-ci peut donc être décrite dans un contrat, entrée en comptabilité et déclarée à l'administration comme telle.

De même, l'offre d'opérateurs de courtage en échanges interentreprises, qui animent sur le territoire des plates-formes électroniques d'échanges, est encore embryonnaire. Moins d'une dizaine d'acteurs sont présents en France, avec une expérience et des outils très hétérogènes. Les écarts en matière de taille, d'expérience et de services proposés sont grands entre les filiales de courtiers étrangers et les start-up, entre ceux qui bénéficient de licences d'outils de gestion de plate-forme sophistiqués et ceux qui les développent, entre ceux qui gèrent des relations uniquement bilatérales et ceux qui proposent des services de crédit ou de caution. Pour être plus visible et emporter la confiance des entreprises clientes, cette offre gagnerait à être consolidée et clarifiée.

Dans un tel contexte, l'échange interentreprises apparaît comme un relais de croissance pour les entreprises françaises, en particulier les plus petites, que les pouvoirs publics et la DGCIS pourraient utilement accompagner afin d'en permettre la diffusion au plan national.

À cet effet, quatre axes d'intervention peuvent leur être recommandés :

- **Axe 1 : L'information des entreprises, des réseaux d'accompagnement et des réseaux d'experts sur le principe et la mise en oeuvre des échanges interentreprises.** D'un point de vue opérationnel, cette information passerait par la publication de la présente étude et par la promotion et la diffusion d'un guide pratique des échanges interentreprises, annexe du présent rapport, sur le site du ministère, *via* le réseau des DIRECCTE, celui des chambres consulaires, de France cluster et des fédérations professionnelles concernées.
- **Axe 2 : La structuration de l'offre.** La DGCIS pourrait engager un dialogue avec les prestataires animateurs de plates-formes d'échanges interentreprises afin de les amener à créer un organe de représentation de leur profession et à mettre en place une charte de bonnes pratiques comme il en existe déjà à l'étranger. Le lancement d'appels à projet et les exigences fixées par leurs cahiers des charges pourraient améliorer la qualité de l'offre et participer à la montée en compétences et en qualité d'offre des courtiers en échanges interentreprises.
- **Axe 3 : La conduite d'une série d'expériences pilotes** visant à la fois à valider les concepts de base de mise en oeuvre des échanges interentreprises, à les adapter le cas échéant au contexte des entreprises françaises et à structurer le marché. Ces expériences pourraient être menées au sein de clusters d'ores et déjà volontaires au sein du réseau France cluster (produits de la mer santé nutrition, Rhône-Alpes packaging, Nekoe...) et dans le cadre de l'expérience de création d'une monnaie complémentaire par l'agglomération nantaise. Cette monnaie « économique » avant que d'être solidaire vise, en premier lieu à dynamiser l'activité des entreprises locales, sa mise en place est prévue pour le courant de l'année 2013 avec le support du Crédit municipal nantais. Le pôle Néopolia participerait à ce projet.

-
- **Axe 4 : L'observation, le recueil et la mesure des effets économiques des échanges interentreprises.** Cette phase viendrait compenser, le manque de données statistiques sur les effets micro et macroéconomique des échanges interentreprises au plan national et international. Prévue dès l'amont des différentes expérimentations avec la construction et le suivi d'indicateurs de performance, elle permettrait d'en objectiver les résultats d'un point de vue comptable et extracomptable. Ces observations auraient vocation à enrichir le guide pratique des échanges interentreprises et surtout à encourager le développement à l'échelon national de plates-formes d'échanges, avec le concours des réseaux d'accompagnement publics et privés.

ANNEXE AU RAPPORT N°3

Une monnaie complémentaire dans ma ville ?

Les points forts

- >> Créer et développer d'autres échanges entre territoire et citoyens
- >> Stimuler une économie de proximité
- >> Renforcer la cohésion sociale, la démocratie locale et les comportements responsables

* Une autre monnaie ? Pour quoi faire ?

À l'heure actuelle, 97 % de la monnaie est, au plan mondial, utilisée pour la spéculation, et 3 % seulement dans l'économie « réelle ». Ce que nous disent ces chiffres, c'est que la monnaie a presque entièrement été détournée de son usage premier : un échange direct entre deux personnes. Créer une monnaie complémentaire, c'est en premier lieu vouloir remettre la monnaie à sa place, à la fois modeste et précieuse : faciliter les échanges entre les citoyens. Mais pas seulement. On dit de ces monnaies nouvelles (mais en fait très anciennes !) qu'elles sont complémentaires, car elles coexistent avec les monnaies nationales ou régionales – en ce qui nous concerne, l'euro –, dont elles ne remettent pas fondamentalement en question l'existence : c'est une affaire de partage des rôles.

Parler de « complémentarité » reste cependant réducteur et d'autres qualificatifs sont utilisés pour en valoriser la finalité : locales, sociales, alternatives. Chacun d'eux comporte une part de vérité. Les monnaies complémentaires visent en effet à promouvoir des démarches locales, durables, équitables, au regard de trois grandes dimensions : la dimension écologique (favoriser les circuits courts,

les comportements éco-citoyens...), la dimension économique (soutenir le développement du territoire en relocalisant les échanges) et la dimension démocratique (faire du consommateur un citoyen actif et engagé). La dimension sociale est, d'une certaine façon, transversale. À travers cet outil, l'ambition est de promouvoir une autre conception des échanges, de répondre aux problématiques particulières du territoire et aussi de révéler l'évolution des comportements. Si les monnaies complémentaires sont considérées comme un moyen de résistance aux dérives de l'économie financiarisée, elles représentent un outil économique parmi d'autres pour réorienter l'économie dans le (et avec du) bon sens. Parti de la marge, cet outil pourrait, s'il est soutenu, atteindre une taille critique lui permettant d'avoir un impact plus important.



>> L'intérêt pour les territoires

Par définition limitée à un territoire donné, une monnaie complémentaire lui réserve tous ses bénéfices. Il ne s'agira pas d'un enrichissement comptable, puisque le volume mis en circulation correspond peu ou prou à la somme en euros investie au départ. Cette monnaie permettra en revanche une répartition plus juste de la richesse, par la circulation de la

monnaie au détriment de son accumulation, et par le soutien à des dynamiques économiques locales. Le bénéfice se mesure également en bienfaits pour la collectivité (une vie locale plus démocratique et soucieuse de l'intérêt collectif) et pour l'environnement (des projets économiques soutenables écologiquement).

En dehors des intérêts économiques, écologiques et sociaux, facilement

palpables, on peut souligner la dimension culturelle : la collectivité recentre son développement sur des activités en adéquation avec son identité – son histoire et ses traditions, sa géographie et son climat, mais aussi la diversité ethnique et culturelle qui la composent. Elle fait le choix d'un développement qui lui est propre et qui lui ressemble.

* Un principe directeur guide les monnaies

La monnaie doit circuler et s'échanger, pas question de thésauriser !

Afin de les y inciter, cette monnaie peut être « fondante », c'est-à-dire qu'elle perd de sa valeur quand elle n'est pas utilisée (en règle générale, -2 % à partir de trois mois sans utilisation). Bien entendu, pour qu'un tel projet soit viable, la monnaie en circulation doit à la fois atteindre un certain volume et s'échanger sans cesse, ce qui implique l'engagement d'un nombre significatif de commerçants et de consommateurs. ■

* Que peut faire une collectivité ?

Les expériences de monnaies complémentaires qui fonctionnent associent toutes, d'une façon ou d'une autre, les citoyens et les pouvoirs publics du territoire concerné. Quels peuvent être le rôle et la place d'une collectivité locale ?

Il lui faut d'abord prendre connaissance du ou des projets de monnaie éventuellement en gestation au sein de la population ou dans la sphère associative. Si tel est le cas, il lui revient de s'en rapprocher pour proposer de co-élaborer le projet, en mettant à sa portée les ressources (humaines et financières et/ou techniques) dont elle dispose et en y agrégeant d'autres acteurs. Son coup de pouce pourra être décisif. Si aucune initiative de cet ordre n'a encore émergé, il lui revient de contacter les différents partenaires concernés ou potentiellement intéressés (régies de quartier, associations, entreprises, banques, institutions publiques, fondations...), et de mettre en place la gouvernance du projet en s'efforçant de favoriser la participation citoyenne. Dans un cas comme dans l'autre, il n'est en aucun cas question de leadership : l'idée de monnaie complémentaire repose sur le principe du partage et de la co-décision.

Si chaque acteur doit assumer un rôle qui lui est propre, celui de la collectivité sera de s'assurer à chaque étape que le projet avance avec l'ensemble

des acteurs, et suivant les principes et modalités que ceux-ci auront choisi et validé. Selon ses moyens ou sa volonté, la collectivité pourra également investir de l'argent pour dynamiser le déploiement du projet et soutenir des projets connexes.

>> L'Île-de-France s'éveille

La région capitale commence à s'emparer de l'outil « monnaie complémentaire », mais les territoires s'y engagent de façon encore dispersée. Certaines initiatives citoyennes qui émergent aujourd'hui sont de bon augure. Reste à les soutenir et à stimuler leur développement. À Paris, un Sol-Gavroche est en maturation, tandis que l'Accorderie, dans le XIX^e arrondissement, organise les échanges de services entre citoyens (comptabilisés en temps donné et reçu). Dans les autres départements franciliens, des Sols sont expérimentés sous différentes formes à Nanterre, Ivry-sur-Seine ou sur le territoire des Lacs de l'Essonne. On dénombre par ailleurs une cinquantaine de SEL (systèmes d'échanges locaux) dans tout l'espace régional. Si l'Île-de-France n'a pas joué jusque là un rôle moteur dans cette dynamique, les choses pourraient bien changer, à la faveur d'initiatives prometteuses ne demandant qu'à éclore ou à être soutenues et accompagnées.

* Formation

La conduite du changement requiert l'organisation de formations pour gagner la confiance des acteurs et asseoir la crédibilité du projet, permettant à celui-ci de réellement se construire avec les citoyens. Cela conditionne en partie son appropriation par les parties prenantes, et leur implication dans les évolutions à prévoir. ■

* À Viry-Châtillon, l'expérience SoliCités

Président-fondateur de l'association SoliCités qui, à Viry-Châtillon (91) et sur le territoire des Lacs de l'Essonne, s'efforce de faire vivre concrètement le développement durable, Michel Mombrun revient sur une expérience locale de Sol-temps, et explicite le lien délicat mais nécessaire entre collectivités et citoyens.

>> Comment est née l'initiative du Sol en Essonne et où en est-elle à ce jour ?

Dès sa création, SoliCités engage en 2007 une réflexion sur les monnaies sociales et complémentaires. En 2008, en parallèle à la création d'un poste dédié à l'économie sociale et solidaire, SoliCités lance un groupe de travail qui se transforme vite en CLAS (Comité Local de l'Association Sol) pour organiser un réseau d'échange Sol-temps. Ce dernier est une unité de compte (1 heure = 10 Sol-temps) représentant le temps que chacun peut consacrer à des activités bénévoles (non marchandes) dans l'éducation, le social, la solidarité, l'écologie, les loisirs, les personnes âgées.

>> De quelle manière la population y est-elle associée ?

Un long travail d'éducation populaire a été mené par les associations membres du CLAS pour permettre de prendre conscience et découvrir les immenses richesses produites par le temps bénévole. Une dizaine d'associations et services publics sur le petit territoire des « Lacs de l'Essonne » fonctionnent en réseau et remettent des coupons-billets imprimés par nos soins de 10, 20, 40, et 80 Sol-temps, qui comportent au verso des indications sur la traçabilité des échanges du billet, car c'est l'échange qui crée la richesse. Une phase de développement de l'initiative est en préparation pour fin 2012.

>> Les élus locaux se sont-ils approprié cette idée ?

Les élus locaux à la communauté d'agglomération se sont approprié cette idée au point de vouloir lancer une nouvelle monnaie locale, mais sans coopération avec les associations. Cette démarche n'a pas pris : sans les citoyens, une collectivité ne peut réussir une « opération » monnaie locale.

>> Quel est l'impact attendu pour le territoire du développement du Sol ?

Il s'agit de favoriser et multiplier les échanges afin de faire prendre conscience de l'importance du temps que chacun consacre à des activités non comptabilisées, qui ne sont ni présentes dans les budgets comptables et financiers, ni prises en compte dans le PIB, mais qui se rapportent pourtant à ce qui a le plus de valeur pour la majorité des humains : faire vivre la richesse des échanges.



* À Toulouse, le Sol-Violette fait voir la vie en rose

Le Sol toulousain a connu en 2006, comme dans d'autres villes, une première vie qui n'a pas été concluante : trop complexe dans son principe, dématérialisée (paiement par carte à puce uniquement), elle a également pu paraître trop institutionnelle, éloignée du citoyen. Le nouveau sol-violette est le résultat des corrections apportées à cette première expérience, finalement pas inutile.

Conçu comme une monnaie fondante, il circule sous forme de billets ou via les téléphones portables. Les euros échangés contre des sol-violette (sur la base de 1 euro pour 1 sol-violette + 5 % en plus par tranche de 20 euros), auprès du Crédit municipal, du Crédit coopératif, ou de comptoirs d'échanges, alimentent un fonds local de microcrédit et d'investissements socialement responsables.



Les achats de biens et services peuvent être réalisés uniquement auprès de partenaires référencés pour leur engagement local, social et environnemental. Ces commerçants peuvent utiliser le Sol-Violette pour rendre la monnaie à d'autres clients et payer leurs fournisseurs, voire leurs salariés.

La Ville de Toulouse a investi 120 000 euros dans le projet, qui prévoit notamment que cent familles touchées par le chômage perçoivent chaque mois une allocation de 30 sols leur permettant, tout en augmentant leur pouvoir d'achat, de consommer autrement. L'initiative a également reçu le soutien de la Macif, de Chèques-déjeuner, de la Caisse des dépôts et de plusieurs fondations. Six mois après son lancement en 2011, le Sol-Violette rassemblait 600 utilisateurs et 75 prestataires. ■

* Trois questions à...



...Thomas Hemmerdinger, chef de projet Agenda 21 à l'ARENE Île-de-France, a récemment participé au sommet de la Terre à Rio, où il a pu constater les bénéfices d'une monnaie complémentaire pour des populations défavorisées.

>> Les monnaies locales/complémentaires fleurissent dans les pays dits « en développement », notamment au Brésil. Qu'est-ce que ce type d'initiatives change pour leurs bénéficiaires ?

L'économie circulaire a plutôt des effets indirects : l'argent investi ou dépensé reste localement et permet de réinvestir dans d'autres structures. Mais à Rio, dans la favela, appelée Communauté de Cidade de Deus, où circule une monnaie locale nommée la CDD, un partenariat avec les centres commerciaux du quartier permet aux acheteurs utilisant cette monnaie d'effectuer leurs achats sans payer la taxe équivalant à la TVA, ce qui a un effet direct dans leur quotidien ! Cette monnaie à l'effigie d'une personnalité locale, Geralda de Jesus, permet en outre de redorer l'image de la communauté à l'extérieur.

>> Quelles sources d'enseignement peut-on en tirer pour nos territoires ?

Les populations des quartiers défavorisés peuvent se prendre en main. À Rio, la monnaie locale a été une demande formulée par la population auprès du forum communautaire de la Cidade de Deus, l'instance de gouvernance locale dont elle

s'était dotée pour palier l'absence de mairie. Cela s'est couplé avec la création, en partenariat avec la Mairie de Rio et la Banque Fédérale du Brésil, d'une banque communautaire et d'une offre de microcrédit. Cela favorise le développement d'un entrepreneuriat social et un mieux-être général dans la favela. Sans que cela soit comparable avec les quartiers populaires français, c'est un exemple concret de prise en main par la communauté, en termes à la fois de développement local, d'entrepreneuriat social et d'économie sociale et solidaire, pour lutter contre la pauvreté.

>> Quels liens peut-on tisser localement entre ces monnaies et le développement durable, en particulier les Agendas 21 ?

En premier lieu, la monnaie locale intègre des critères sociaux et environnementaux dans son utilisation. Ensuite, les forums Agenda 21 et les commissions extra-municipales Agenda 21 que créent les collectivités françaises sont finalement comparables au forum communautaire de la Cidade de Deus : les questions de partenariat, de co-construction avec la population locale et de renouveau de la gouvernance sont la clé de ce type d'initiatives.

* Contacts et partenaires

>> ARENE Île-de-France

Contact : Thierry Vincent
Tél. : 01 82 52 88 34
t.vincent@areneidf.org

>> SoliCités

www.solicites.org

>> Le Sol-Violette à Toulouse

www.sol-violette.fr

>> Pour connaître le Sol en général

www.sol-reseau.org

>> Le collectif Les Valeureux

www.valeureux.org

>> Pour tout savoir sur les SEL en général

www.selidaire.org

>> Pour connaître les SEL franciliens et leur actualité

www.intersel-idf.org

>> Le collectif Richesses

www.collectif-richesses.org

* Pour en savoir plus

Lancées il y a deux décennies et expérimentées de manière plus intensive ces dernières années, les monnaies complémentaires font l'objet de nombreuses études, publications, reportages, mais elles ont aussi des sites et vidéos « vitrines ». Cet important corpus de ressources, susceptible de mieux faire comprendre le principe de ces monnaies, est disponible sur www.areneidf.org

Ressources

Lancées il y a deux décennies, expérimentées de manière plus intensive ces dernières années, les monnaies complémentaires font l'objet de nombreuses études, publications, reportages, mais elles ont aussi des sites et vidéos « vitrines ».

* LIVRES

Un livre est, entre tous, emblématique des réflexions actuelles sur la richesse : **Reconsidérer la richesse, de Patrick Viveret**, que l'on peut considérer comme l'un des textes fondateurs du mouvement des monnaies complémentaires en France.

Reconsidérer la richesse, de Patrick Viveret – Éd. de l'Aube (2003)

>> Autres ouvrages :

- **La monnaie souveraine**, de Michel Aglietta et André Orléan
Ed. Odile Jacob (1998)
- **La monnaie et ses mécanismes**, de Dominique Plihon
Ed. La Découverte (2008)
- **Les 10 plus gros mensonges sur l'économie**, de Philippe Derudder et André-Jacques Holbecq
Ed. Dangles (2010)
- **Argent, dettes et banques**, par André-Jacques Holbecq et le Cercle des économistes citoyens
Ed. Yves Michel (2009)

- **Les aventuriers de l'abondance**, de Philippe Derudder
Ed. Le Souffle d'or (1999)

>> Sur Internet :

- **World on the Edge**, de Lester R. Brown (texte traduit)
www.ecologik-business.com/newsletters/newsle135.html
- **Quinze choses qu'ils ne vous disent pas sur l'argent** (traduction d'un article de Ken Mac Intyre paru sur Positive Money)
www.postjorion.wordpress.com/2011/10/18/212-15-choses-qu'ils-ne-vous-disent-pas
- **Monnaies régionales. De nouvelles voies vers une prospérité durable**, de Bernard Lietaer et Margrit Kennedy – Ed. Charles Léopold Mayer (2008)
www.lietaer.com

Dossier « **L'innovation monétaire** », publié sur Actu.net
www.internetactu.net/2010/11/10/l%e2%80%99innovation-monetaire-15-monnaie-vous-avez-dit-monnaie

- Article « **La richesse des monnaies locales** », publié sur Métro Politiques
www.metropolitiques.eu/La-riche-riche-riche-des-monnaies-locales.html
- Article « **Monnaies virtuelles : une révolution fiscale ?** », publié sur owni.fr (texte traduit)
www.owni.fr/2011/06/04/monnaies-virtuelles-une-revolution-fiscale
- La bande dessinée **La richesse est ailleurs**, réalisée par une équipe du site Owni.fr, raconte la création d'une monnaie locale complémentaire
- Le site de Bernard Lietaer constitue la référence sur les monnaies complémentaires
www.lietaer.com
- Le site de Philippe Derudder propose une présentation d'ensemble de ces monnaies
www.aises-fr.org/300-monnaies-compl.html

* FILMS

Réalisé en 2006, le documentaire **La double face de la monnaie** nous guide au pays des monnaies pour en livrer les deux visages : celui de cet argent devenu « la valeur centrale de nos sociétés », et celui des expériences alternatives qui apparaissent depuis quelques années, au premier rang desquelles les monnaies complémentaires.

La double face de la monnaie, réalisé par Vincent Gaillard et Jérôme Polidor (54 min) – Prod. : La mare aux canards/Tina films (2006). Informations, extrait, commandes : www.lamare.org/double_face

>> Autres films :

- **L'Argent**, de Isaac Isitan
- **Les dissimulateurs : révélations sur les circuits de l'argent invisible**, de Denis Robert et Pascal Lorent
- **Who's counting ?**, de Terre Nash
- **Cleveland contre Wall street**, de Jean-Stéphane Bron

>> Vidéos sur Internet :

- **Comment les inégalités économiques menacent nos sociétés**, de Richard Wilkinson – vidéo sous-titrée (17 min)
www.ted.com/talks/richard_wilkinson.html
- **Le changement de paradigme**, de Sir Ken Robinson – vidéo traduite de theRSA.org (11 min)
www.youtube.com/watch?v=q0Uj-7Boc4Y



✳ POUR AIDER LES COLLECTIVITÉS À PASSER À L'ACTION

- Guide **de mise en œuvre d'une monnaie complémentaire locale**, de Philippe Derudder
www.aises-fr.org/303-meo-monnaie-compl-FR.html
- Article « **Economie sociale et solidaire : quand les territoires inventent leur monnaie** », publié sur La Gazette des Communes
www.lagazettedescommunes.com/88137/economie-sociale-et-solidaire-quand-les-territoires-inventent-leur-monnaie
- Présentation **Légitimer de nouvelles monnaies grâce aux collectivités pour passer à l'échelle grandeur nature**, par la Fondation Internet nouvelle génération (FING)
www.prezi.com/xhn5orvxmrb/le-expedition-fing-sur-linnovation-monnaire

>> Des acteurs et des réalisations

Voici une sélection de ressources projets emblématiques, depuis l'historique Wir suisse jusqu'aux SEL, en passant par l'Abeille et le Sol-violette :

- **L'Abeille** est la première monnaie complémentaire lancée en France, à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), par l'association Agir pour le vivant
www.agirpourlevivant.org
- **Le Sol-violette** (voir encadré dans la fiche) a été lancé à Toulouse en juin 2011
www.sol-violette.fr/le-reseau/qui-soutient-ce-projet
- **Sur le Sol** en général, il faut consulter le site qui fourmille d'explications et d'informations :
www.sol-reseau.org/spip.php?page=region&id_mot=39,

- **Le Wir**, créé en Suisse en 1933, est une monnaie complémentaire utilisée dans le cadre d'un crédit mutuel interentreprises, non-convertible en franc suisse. En 2011, une entreprise suisse sur cinq utilisait cette monnaie. Le Wir garantit une plus grande stabilité de l'économie nationale suisse, et donne aux collectivités un pouvoir d'action allant au-delà de leur champ d'intervention traditionnel, qui contribue au dynamisme des entreprises de leur territoire. Voici quelques sites intéressants à visiter :
www.wir-romandie.ch
www.novethic.fr/novethic/isr_investissement_socialement_responsable,acteurs,le_wir_carburant_economie_suisse,137179.jsp
www.1001monnaies.com/2011/02/07/bien-avant-le-res-belge-le-wir-suisse
- **Les systèmes d'échanges locaux (SEL)** Déclinaison du concept des monnaies alternatives, sont nés en Amérique du Nord dans les années 1980, avant d'apparaître en France en 1990. Nés dans des zones à fort taux de chômage, les SEL reposent sur l'idée d'échanges de biens, de services et de savoirs, généralement comptabilisés en unités de temps : une heure de temps passée à rendre un service à un membre du groupe, donnera droit à 60 unités (ou 10, selon les systèmes) pouvant être échangées contre un service rendu par un autre membre. 500 SEL environ sont répertoriés en France.
Pour tout savoir sur les SEL en général :
www.selidaire.org

Pour connaître les SEL franciliens et leur actualité :
www.intersel-idf.org

>> Autres ressources faisant la promotion des monnaies complémentaires

Les monnaies complémentaires font l'objet de nombreuses initiatives visant à en accompagner le déploiement.

En voici les principales :

- **Le blog Monnaies en débat** propose une veille sur l'actualité des monnaies sociales et complémentaires
www.scoop.it/t/social-currencies
- **Le projet There Are Other Alternatives (TAOA)** a été lancé pour promouvoir le développement des monnaies complémentaires. Le site renvoie vers de nombreuses ressources
www.taoproject.org/le-projet-taoa/mission
- **Le collectif des Valeureux** apporte son soutien aux initiatives qui visent à créer des systèmes d'activation des richesses respectant la Nature et l'Homme
www.valeureux.org
- **Le collectif richesses** a lancé les parcours Produit intérieur doux / Printemps des richesses, moments de sensibilisation et de réappropriation citoyenne de la notion de richesses. Le site propose des documents ainsi que des pistes de réflexion et d'action
www.collectif-richesses.org

PROJET DE DELIBERATION**DU****PLAN D' ACTIONS POUR UNE ECONOMIE LOCALE
ET COLLABORATIVE**

LE CONSEIL REGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, notamment en ses articles 107 et 108
- VU** Le règlement CE n° 1998/2006 du 15 décembre 2006 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne
- VU** Le règlement (CE) n°800/2008 du 6 août 2008 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché commun en application des articles 87 et 88 du traité (règlement général d'exemption par catégories)
- VU** Le régime cadre exempté de notification n°X65/2008 « Aides à l'investissement et à l'emploi en faveur des PME »
- VU** Le régime cadre exempté de notification n°X59/2008 « Aides sous forme de capital-investissement »
- VU** La délibération CR 40-10 du 16 septembre 2010 relatif au « Plan priorité PME »
- VU** Le code général des collectivités territoriales
- VU** La délibération CR 33-10 du 17 juin 2010 relative au règlement budgétaire et financier régional
- VU** La délibération CR 61-11 du 23 juin 2011 relative à l'adoption de la stratégie régionale développement économique et d'innovation
- VU** Le budget de la Région Ile-de-France pour 2013
- VU** Le rapport CR 93-12 relatif à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale
- VU** L'avis de la commission du développement économique, de l'emploi, des NTIC, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire
- VU** L'avis de la commission de la jeunesse, de la citoyenneté et de la vie associative
L'avis de la commission des Finances, de la contractualisation et de l'administration générale
- VU** Le rapport CR 14-13 < é par le groupe EELV du Conseil régional d'Île-de-France au titre de l'article 7.2 du règlement intérieur

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 :

Décide de créer un nouvel appel à projets relatif aux monnaies complémentaires et aux échanges locaux en Ile-de-France. Le premier appel à projets sera lancé avant l'été 2013. Destiné aux associations, aux petites et moyennes entreprises et aux collectivités territoriales, il visera à encourager trois catégories de projets :

- le développement des accorderies – et autres structures d'échanges de services entre particuliers – en Ile-de-France : à travers des échanges comptabilisés en « monnaie temps », les structures doivent viser le développement de pratiques solidaires sur un territoire.

- la mise en place de monnaies complémentaires sur un territoire, associant entreprises et particuliers, dans un but de promotion du développement local et de l'économie sociale et solidaire. Les projets devront prévoir l'affectation d'une masse monétaire suffisante et être co-financés par une autre collectivité territoriale.
- le développement de plateformes d'échanges de biens et services entre entreprises ou associations franciliennes, dans le but de favoriser la coopération entre les acteurs et une optimisation de leurs ressources.

Un règlement d'intervention sera présenté en commission permanente pour préciser les modalités concrètes de financement des projets. La Région sera notamment attentive à la coordination et à la complémentarité, sur le plan régional, des initiatives soutenues.

Une campagne d'information et de communication accompagnera le lancement de l'appel à projets.

Article 2 :

Décide d'encourager l'économie de la fonctionnalité – notamment le partage et la location de biens - dans les interventions économiques régionales :

- A l'occasion de la révision du dispositif PM'UP pour y intégrer les critères de Haute Qualité Sociale (HQS), la Région inclura de nouvelles dispositions pour soutenir les entreprises qui s'engagent dans une démarche d'économie de la fonctionnalité.
- Lors de la négociation de nouveaux « plans filière », la Région inclura des interventions pour sensibiliser, promouvoir et accompagner les démarches d'économie de la fonctionnalité.

Article 3 :

Décide de soutenir, dans le cadre du soutien aux projets socialement innovants, des initiatives de financement participatif (crowdfunding...) de projets d'entreprises s'inscrivant dans une démarche de développement local et de développement durable. Les structures financées seront orientées vers le financement de projets :

- créateurs d'emplois
- à fort ancrage territorial en Ile-de-France
- dont le produit présente une utilité sociale et environnementale
- répondant aux critères sociaux, environnementaux et territoriaux tels que définis par la SRDEI.

Article 4 :

Décide d'organiser un prix régional récompensant une innovation de consommation collaborative en Ile-de-France. Ouvert aux entreprises et aux associations, le prix permettra de mettre en valeur une ou plusieurs innovations particulièrement porteuses sur les plans économique, social et environnemental.

Article 5 :

Décide d'inclure, notamment dans le cadre de la délégation sur la Responsabilité sociétale et la modernisation de l'action régionale, des orientations en faveur de la promotion de l'économie locale et collaborative telles que :

- une plus grande mutualisation de ses équipements avec d'autres acteurs, y compris institutionnels
- un recours accru à des équipements s'inscrivant dans un modèle d'économie de la fonctionnalité
- l'encouragement des circuits courts, notamment à travers ses marchés publics alimentaires ou ceux des organismes publics partenaires.

Article 6 :

Décide de réaliser un compte-rendu du plan de développement d'une économie locale et collaborative et de le présenter en commission développement économique, au premier trimestre 2014.

JEAN-PAUL HUCHON